

„ qu'un jour les Anglois y rappelleroient
 „ le Prince de Gales, son fils, comme ils
 „ avoient fait Charles II. après la mort de
 „ Cromwel. On disoit que le Roi Guil-
 „ laume devoit se contenter de s'affermir
 „ sur le Trône ; d'assurer la Couronne
 „ après lui, (puisqu'il n'avoit point d'en-
 „ fans,) à la Princesse sa belle sœur, & de
 „ laisser à la Nation Britannique la liber-
 „ té d'agir dans lestems convenables ainsi
 „ qu'elle le jugeroit à propos pour le bien
 „ de l'Etat, la sûreté des loix & de la Re-
 „ ligion, que la Nation n'auroit pas man-
 „ qué appeller sur le Trône, lorsqu'il se-
 „ roit vaquant, celui des prétendans à la
 „ Couronne qui conviendrait le mieux
 „ à l'intérêt général du Royaume, à l'é-
 „ quité de la justice, à l'observation des
 „ loix fondamentales de l'Etat, & qu'elle
 „ auroit pris auprès de ce Successeur les
 „ mesures pour la sûreté de la Religion
 „ Anglicane, qu'on avoit, peut-être, negli-
 „ gées lorsque Jaques II. monta sur le
 „ Trône, & que cette liberté ainsi laissée à
 „ la Nation, n'auroit pas terni la gloire
 „ du Roi.

*Les Anglois
 opinent à la
 conserva-
 tion de la
 Paix, ce
 qui est oppo-
 sé aux incli-
 nations du
 Roi Guil-
 laume.*

IV. Comme les Princes ne reglent pas
 leur conduite sur les sentimens du public,
 le Roi fit peu de cas de tout ce qu'on pou-
 voit dire à cet égard : il lui suffisoit d'avoir
 la concurrence de son Parlement ; par les
 adresses de remerciement à la Harangue du
 Roi, les deux Chambres l'assurèrent de leur
 „ attachement pour sa personne & pour
 „ son Gouvernement ; qu'elles prendroient
 „ les mesures plus efficaces pour l'inté-
 „ rêt & la sûreté du Royaume, la conser-
 vation